

Demander en ligne un nouveau permis de conduire à la suite d'une régularisation médicale

Accéder au Service en ligne

Accessible avec FranceConnect ou avec vos **identifiants ANTS**. Si vous n'en avez pas, il vous est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de faire une demande de permis de conduire à la suite d'une régularisation médicale :

Suite à un accident de la vie (maladie ou handicap), vous devez effectuer des démarches auprès d'un médecin agréé et/ou d'un examinateur du permis de conduire afin de confirmer votre aptitude à la conduite

Suite à une amélioration de votre état de santé, vous souhaitez mettre à jour votre permis de conduire

Préparez les éléments suivants pour faire la démarche :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Photo-signature numérique. Si vous souhaitez envoyer une photo d'identité au format papier, il vous est proposé, à la fin de la démarche, de télécharger et d'envoyer le formulaire de dépôt photo signature.

Permis de conduire actuel

Formulaire de l'avis médical Cerfa n°14880

La démarche est gratuite, excepté les frais de photo d'identité.



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00